



conventioncitoyennepourleclimat.fr
contact@conventioncitoyennepourleclimat.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – COLLÈGE DES GARANTS

6 octobre 2019

A l'issue du premier week-end de la convention citoyenne pour le climat, le collège des garants constate la diversité effective des participants tirés au sort. Même s'il ne peut y avoir de représentativité parfaite de l'ensemble des Français nous sommes en présence d'un échantillon de citoyens particulièrement varié, qui nous semble refléter la majorité des composantes démographiques, socio-professionnelles, territoriales et de parité de notre pays.

Nous avons observé à quel point, les participants sont arrivés avec une très forte motivation. Ils disposent d'une connaissance certaine des sujets, même si elle n'est pas homogène et qu'elle ne constitue pas encore, selon leurs mots, « un socle commun de connaissances ».

Même si ce premier rendez-vous a donné lieu à de nombreuses auditions, confrontant les participants à de multiples informations, nous mesurons à quel point la méthode utilisée pour animer les débats a favorisé efficacement les interactions et une forme d'intelligence collective. Nous avons été frappés par la précision, la lucidité des questions et la participation active de la majorité des membres de la convention.

Nous confirmons que la convention est à ce stade en pleine capacité d'exercer son mandat de façon indépendante, sereine et impartiale. Dès la deuxième journée, les participants n'ont pas hésité à bousculer l'agenda de l'après-midi ou à remettre en question les informations qui leur ont été présentées. Les auditions ont à la fois permis l'expression de points de vue contradictoires et la présentation d'expertises scientifiques d'une légitimité indiscutable.

Nous encourageons le comité de gouvernance à poursuivre dans cette voie et à sourcer les informations délivrées et à les rendre disponibles sur le site de la convention.

Saisi par ailleurs d'une question de déontologie à propos de l'un des membres du comité de gouvernance, le collège des garants a alerté ses co-présidents ce qui a donné lieu à un examen de la situation. Le collège a estimé qu'il n'y avait pas, en l'espèce, de conflit d'intérêt de nature à compromettre l'impartialité des travaux de la convention.

En complément du socle d'information initial, nous souhaitons que le comité de gouvernance mette à disposition des membres de la convention des informations approfondies, diverses et sourcées sur les mécanismes du changement climatique et aux moyens d'y répondre efficacement. De nombreux participants en ont fait la demande et il nous semble impossible d'assimiler autant de connaissances sur un sujet complexe en si peu de temps. Dans la mesure du possible nous recommandons d'utiliser des médias facilement consultables par les participants (vidéos en ligne, films, ouvrages, articles, rapports, etc.). Le collège des garants tient à rappeler que la transparence des débats est assurée par



conventioncitoyennepourleclimat.fr
contact@conventioncitoyennepourleclimat.fr

la retransmission des débats sur le site Internet de la convention.

Les interventions du Premier ministre et de la ministre de l'écologie ont entériné que la convention ne travaillerait sous aucune tutelle et réaffirmé que les recommandations formulées par les citoyens seront transmises au Président de la République et au Gouvernement qui s'engagent à les soumettre sans filtre, c'est à dire sans modifications ou transformations, au Parlement, au referendum ou à en faire une application réglementaire.